

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de La Prairie tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville, le **lundi 19 janvier 2015** à compter de **19 h 30** à laquelle sont présents : les conseillers et conseillères, messieurs et mesdames Allen Scott, Christian Caron, Laurent Blais, Marie Eve Plante-Hébert, Suzanne Perron, Pierre Vocino, Yves Sénécal et Eve Barrette-Marchand, formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Donat Serres.

Le directeur général, monsieur Jean Bergeron et la greffière, madame Danielle Simard, sont également présents.

2015-01-002

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Yves Sénécal
APPUYÉ DE : monsieur Pierre Vocino
et résolu unanimement :

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant :

1. **MOT DE BIENVENUE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 3.1 Séance ordinaire du 1^{er} décembre 2014 et séances extraordinaires du 15 décembre 2014 respectivement à 19 h et 19 h 30 ainsi que séance extraordinaire du 12 janvier 2015 à 19 h.
4. **APPROBATION D'UNE LISTE DE COMPTES ET SALAIRES**
5. **DÉPÔT DE DOCUMENTS**
 - 5.1 Liste des employés surnuméraires, occasionnels, temporaires et étudiants embauchés par le directeur général.
 - 5.2 Procès-verbal des rencontres tenues par le comité consultatif d'urbanisme les 5 et 24 novembre 2014.
6. **ASSEMBLÉES PUBLIQUES DE CONSULTATION**
7. **RÈGLEMENTS**
8. **RÉSOLUTIONS**
 - 8.1 Renouvellement de l'adhésion de la Ville à l'Union des municipalités du Québec.
 - 8.2 Demande au gouvernement de rétablir le volet 4 (entretien de la Route verte) du programme Véloce II.
 - 8.3 Subvention accordée pour la mise aux normes de la Route verte.
 - 8.4 Démission d'un pompier au Service de sécurité incendie.
 - 8.5 Approbation du budget 2015 du CIT Le Richelain.
 - 8.6 Vente d'une parcelle de terrain (lot 2 663 921 du cadastre du Québec) sur l'avenue Jean-Baptiste-Varin.
 - 8.7 Adoption du projet de résolution relatif à la demande de PPCMOI numéro 2014-050 concernant la construction d'un ensemble immobilier d'habitations en structure contiguë – Rue Fournelle - Zone H-708.

- 8.8 Engagement de la Ville dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018.
- 8.9 Modification du nom du comité à l'égard des personnes handicapées et nomination d'une représentante du conseil.
- 8.10 Achat d'équipement et de matériel divers – Autorisation de dépenses au fonds de roulement.
- 8.11 Désignation d'un représentant de la Ville au comité de surveillance du dépôt de matériaux secs de la compagnie Écoservices Tria inc.
- 8.12 Octroi de barrages routiers pour l'année 2015.
- 8.13 Fin de la période d'essai d'un coordonnateur aux activités de loisir au Service des loisirs.
- 8.14 Contrat d'entretien et de soutien des logiciels PG Solutions.

9. APPUIS FINANCIERS ET DEMANDES DIVERSES

- 9.1 Aide financière à la Société d'histoire de La Prairie-de-la-Magdeleine.

10. VARIA

11. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE

2015-01-003

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

La greffière s'étant conformée aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, est dispensée de donner lecture des procès-verbaux.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Suzanne Perron

APPUYÉ DE : monsieur Christian Caron

et résolu unanimement :

D'ADOPTER, tel que rédigés, le procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 1^{er} décembre 2014, celui de chacune des séances extraordinaires du lundi 15 décembre 2014 respectivement à 19 h et 19 h 30 ainsi que celui de la séance extraordinaire du lundi 12 janvier 2015 à 19 h.

ADOPTÉE

2015-01-004

APPROBATION D'UNE LISTE DE COMPTES ET SALAIRES

ATTENDU le document produit par les Services administratifs et financiers en date du 16 janvier 2015 et déposé lors de la présente séance pour être conservé aux archives de la Ville;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Suzanne Perron

APPUYÉ DE : madame Eve Barrette-Marchand

et résolu unanimement :

D'APPROUVER les dépenses au montant de 3 756 651,74 \$ pour les activités financières de 2014, de 452 287,61 \$ pour les activités financières de 2015, de 401 300,04 \$ pour les activités d'investissement de 2014 et de 1 120 134,19 \$ pour les salaires.

D'AUTORISER la trésorière à effectuer le paiement de ces dépenses à qui de droit, son certificat de disponibilité de crédits ayant été émis.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE LA LISTE DES EMPLOYÉS SURNUMÉRAIRES, OCCASIONNELS, TEMPORAIRES ET ÉTUDIANTS EMBAUCHÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Conformément aux dispositions de l'article 4.2 du règlement 1231-M en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires, le directeur général dépose la liste des salariés embauchés depuis la dernière séance ordinaire.

Ce document sera déposé aux archives de la municipalité.

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DES RENCONTRES TENUES PAR LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME LES 5 ET 24 NOVEMBRE 2014

Les membres du conseil prennent connaissance de ces procès-verbaux, qui seront déposés aux archives de la municipalité.

2015-01-005

RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION DE LA VILLE À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Christian Caron
APPUYÉ DE : monsieur Allen Scott
et résolu unanimement :

D'AUTORISER le renouvellement de l'adhésion, à l'Union des municipalités du Québec ainsi qu'au Carrefour du capital humain au montant de 22 953,17 \$.

ADOPTÉE

2015-01-006

DEMANDE AU GOUVERNEMENT DE RÉTABLIR LE VOLET 4 (ENTRETIEN DE LA ROUTE VERTE) DU PROGRAMME VÉLOCE II

ATTENDU que le gouvernement du Québec a annoncé, le 7 novembre dernier, l'abolition du volet 4 du programme Véloce II, visant l'entretien de la Route verte, lors de la signature du *Pacte fiscal transitoire concernant les transferts financiers aux municipalités pour 2015 et une nouvelle gouvernance régionale*;

ATTENDU que le volet 4 a pour but de soutenir les partenaires municipaux dans la prise en charge de l'entretien du réseau cyclable qu'est la Route verte;

ATTENDU que l'abolition du volet 4 met fin à ce partenariat gagnant, qui a permis depuis 2001 d'assurer une uniformité nécessaire à l'entretien d'un réseau cyclable panquébécois, accessible et sécuritaire sur plus de 5358 km;

ATTENDU que l'abolition du volet 4 menace la pérennité de la Route verte et, par conséquent, l'existence de tronçons localisés sur notre territoire;

ATTENDU que l'abolition du volet 4 aura un impact sur la qualité de l'entretien et de la sécurité des usagers sur notre réseau cyclable;

ATTENDU que l'abolition du volet 4 aura des impacts économiques négatifs régionaux et nationaux;

ATTENDU que la dégradation ou la fermeture de certains tronçons affectera la renommée et la capacité d'attraction touristique du réseau panquébécois de la Route verte;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Pierre Vocino

APPUYÉ DE : madame Suzanne Perron

et résolu unanimement :

DE DEMANDER au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de rétablir le volet 4 du programme Véloce II visant l'entretien de la Route verte.

QUE copie de cette résolution soit transmise à la ministre du Tourisme, madame Dominique Vien, au ministre des transports, monsieur Robert Poëti, au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, monsieur Yves Bolduc, au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ainsi que ministre responsable de la région de la Montérégie, monsieur Pierre Moreau, au député de La Prairie, monsieur Richard Merlini, à la directrice générale de Vélo Québec (Association), madame Lucie Lanteigne ainsi qu'au président de l'Association des réseaux cyclables du Québec (ARCQ), monsieur Réjean Parent.

ADOPTÉE

2015-01-007

SUBVENTION ACCORDÉE POUR LA MISE AUX NORMES DE LA ROUTE VERTE

ATTENDU que la Ville de La Prairie a soumis en octobre 2013, au ministère des Transports du Québec, une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière (Véloce II) aux infrastructures cyclables et piétonnes;

ATTENDU que le sous-ministre des Transports a confirmé par écrit le 31 mars 2014 l'octroi d'une subvention au montant de 100 913 \$ visant la mise aux normes de la Route verte sur le boulevard Marie-Victorin;

ATTENDU que les travaux sont terminés et qu'il y a lieu de réclamer le montant de la subvention;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Eve Barrette-Marchand

APPUYÉ DE : monsieur Yves Sénécal

et résolu unanimement :

D'APPROUVER les dépenses pour la mise aux normes de la Route verte sur le boulevard Marie-Victorin pour un montant subventionné de 100 913 \$.

D'ADRESSER avec la présente résolution les pièces justificatives conformément aux exigences du ministère des Transports.

DE CONFIRMER que les travaux ont été exécutés conformément auxdites dépenses et selon les termes du programme Véloce II et que le dossier de vérification a été constitué.

ADOPTÉE

2015-01-008

DÉMISSION D'UN POMPIER AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Laurent Blais

APPUYÉ DE : madame Eve Barrette-Marchand

et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la démission de monsieur Darren Dumoulin au poste de pompier au Service de sécurité incendie. Cette démission a pris effet le 1^{er} janvier 2015.

DE REMERCIER monsieur Dumoulin pour les services rendus à la Ville.

ADOPTÉE

2015-01-009

APPROBATION DU BUDGET 2015 DU CIT LE RICHELAIN

ATTENDU que le CIT Le Richelain a transmis à la Ville ses prévisions budgétaires 2015 accompagnées de la résolution 2014-082 de son conseil confirmant l'adoption de ces prévisions;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Pierre Vocino

APPUYÉ DE : madame Suzanne Perron

et résolu unanimement :

D'APPROUVER le budget 2015 du CIT Le Richelain joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

D'AUTORISER la trésorière à payer la quote-part de la Ville de 54.09 %, représentant un montant de 2 398 548,57 \$ ainsi qu'un montant de 44 508 \$ pour les abribus.

Le certificat de disponibilité de crédits de la trésorière a été émis.

ADOPTÉE

2015-01-010

VENTE D'UNE PARCELLE DE TERRAIN (LOT 2 663 921 DU CADASTRE DU QUÉBEC) SUR L'AVENUE JEAN-BAPTISTE-VARIN

ATTENDU que le lot 2 663 921 du cadastre du Québec est une parcelle de terrain adjacente aux propriétés sises au 150 et 190, avenue Jean-Baptiste-Varin et que, dans le passé, la Ville avait l'intention d'y aménager un passage piétonnier, ce qui ne s'est pas réalisé;

ATTENDU que la Ville s'est déjà départie de certaines parcelles de terrain dont elle n'avait plus besoin;

ATTENDU que seul monsieur Julien Lefebvre, propriétaire de la propriété sise au 190, avenue Jean-Baptiste-Varin, a manifesté de l'intérêt à acheter cette parcelle de terrain;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Eve Barrette-Marchand

APPUYÉ DE : monsieur Yves Sénécal

et résolu unanimement :

DE VENDRE à monsieur Julien Lefebvre la parcelle de terrain, d'une superficie de 126 mètres carrés (lot 2 663 921 du cadastre du Québec), adjacente à sa propriété sise au 190, avenue Jean-Baptiste-Varin, au prix de 22 100 \$, plus les taxes applicables, représentant la juste valeur marchande.



CIT LE RICHELAIN
CANDIAC LA PRAIRIE SAINT-PHILIPPE

PROVINCE DU QUÉBEC

CONSEIL INTERMUNICIPAL DE TRANSPORT LE RICHELAIN

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL INTERMUNICIPAL DE TRANSPORT LE RICHELAIN, TENUE À L'HÔTEL DE VILLE DE CANDIAC, LE MERCREDI 12 NOVEMBRE À 19H00.

A laquelle, il y avait quorum. Le tout conformément à la loi.

2014-082 ADOPTION DU BUDGET 2015

CONSIDÉRANT l'obligation d'adopter les prévisions budgétaires pour l'année 2015 et de les faire parvenir aux municipalités membres;

CONSIDÉRANT les explications concernant chacun des postes de revenus et de dépenses;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par : Monsieur Donat Serres
Appuyé de : Monsieur Normand Dyotte
Et résolu à : L'unanimité

D'adopter le budget 2015, tel que présenté ci-dessous :

CIT LE RICHELAIN - Budget 2015	Budget - Année 2015
REVENUS DES USAGERS	
REVENUS - TITRES locaux	1 950 000
REVENUS TRAM 4	680 000
REVENUS TRAM 5	450 000
REVENUS TRAIN	15 000
REMISE TRAIN	-15 000
VENTES SUPPORT - CARTES OPUS	15 000
TITRES DE TRANSPORT - ABORD	210 000
AIDE AMT TARIF RÉDUIT	125 000
REVENUS PARTAGE TRAM	250 000
TOTAL DES REVENUS - USAGERS	3 690 000
REVENUS SUBVENTIONS	
MTQ - EXPLOITATION	1 047 950
M.T.Q.- SOFIL SAEIV	171 964
PMV stationnement	429 909
	118 351
TOTAL DES SUBVENTIONS	1 768 174
CONTRIBUTION ABRIBUS	
ABRIBUS / LA PRAIRIE	44 508
ABRIBUS / CANDIAC	55 635
ABRIBUS / SAINT PHILIPPE	0
TOTAL CONTRIBUTIONS - ABRIBUS	100 143
AUTRES REVENUS	
REVENUS - PUBLICITE	30 000
REVENUS - INTÉRÊTS	30 000
REVENUS PÉNALITÉ ET AMENDES	0

375 boul. Roland-Therrien, bur. 520 | Longueuil (Québec) | J4H 4A6 | Tél. 514.877.6001



CIT LE RICHELAIN
CANDIAC LA PRAIRIE SAINT-PHILIPPE

REVENUS AUTRES	40 000
AMT AIDE MÉTROPOLITAINE	280 000
REVENUS SAEIV - TRANSPORTEUR	0
TOTAL DES REVENUS - AUTRES	380 000
TOTAL DES REVENUS	5 938 317
DÉPENSES D'EXPLOITATION	
FRAIS TRANSPORT	
SERVICE URBAIN	1 572 960
SERVICE AUTOCAR	3 231 951
SERVICE MINIBUS	2 236 537
SERVICE MINIBUS (LFS)	1 567 903
ESCOMPTE DE PAIEMENT	-20 000
TAXIBUS	424 851
CLAUDE CARBURANT	252 888
Sous-total après ajout de service	9 267 090
AJOUT DE SERVICE	
Véhicule coach pour croissance	83 959
Doubleur rentrée d'hiver	96 097
Sous-total après ajout de service	9 447 145
FONDS VERT APPROUVÉ	-1 351 184
TOTAL DES FRAIS DE TRANSPORT	8 095 961
FRAIS DE SERVICE D'EXPLOITATION	
FRAIS DE GESTION	471 089
POINTEURS MODIFICATION RÉSEAU	0
EQUIPEMENTS MÉTROPOLITAINS	232 657
DESSERTES MÉTROPOLITAINES	30 347
CARTE RESEAU	2 023
SIGNALISATION	2 023
PUBLICATION HORAIRES	25 289
GESTION OPUS PAR STM	15 173
SERVICE A LA CLIENTELE	5 766
LIENS TELEPHONIQUES OPUS	4 046
PUBLICITE - AVIS JOURNAUX	20 231
PUBLICITE - INFO R	10 116
SITE INTERNET	15 173
COMMISSION AUX AGENCES	154 312
IMPRESSION DES TITRES	5 058
TARSO PROJET PILOTE	21 243
MANDAT SPÉCIAUX	30 347
AQTIM- recharge à distance	25 289
AQTIM - gestion CAP	9 104
AQTIM- -entretien CAP	35 404
OPUS pose / dépose	25 289
Frais d'exploitation SAEIV - ISR	5 058
Frais d'exploitation SAEIV - gestrans	40 462
Frais d'exploitation WIFI	35 404
Frais promotion SAEIV	31 864
TOTAL DES FRAIS DE SERVICES	5 058

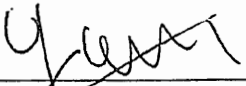


CIT LE RICHELAIN
CANDIAC LA PRAIRIE SAINT-PHILIPPE

TOTAL DES FRAIS DE SERVICES	1 267 822
TOTAL DES DÉPENSES D'EXPLOITATION	9 353 783
FRAIS ADMINISTRATION	
HONORAIRES - SERVICES LÉGAUX	6 575
TÉLÉPHONE CELLULAIRE	5 058
HONORAIRES DE VERIFICATION	16 185
FOURNITURES DE BUREAU	5 058
AQTI - permanence	20 231
COLLOQUE	3 035
MESSAGERIE - TIMBRES	506
ASSURANCES	9 000
TRAITEMENT DES ADMINISTRATEURS	6 000
ALLOCATION - ADMINISTRATEURS	3 000
BENEFICES MARGINAUX	1 500
Frais de déplacement	500
INTÉRÊTS - FRAIS BANCAIRE	500
TOTAL DES FRAIS - ADMINISTRATION	77 147
DÉPENSES EN TECHNOLOGIES	
VENTE ET PERCEPTION EQUIPEMENT	15 173
FRAIS PROJET SAEIV - ISR	202 310
FRAIS PROJET SAEIV- PMV stationnement	505 775
mise à niveau site internet	0
TOTAL DÉPENSES TECHNOLOGIE	723 258
DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS	
ABRIBUS - LA PRAIRIE	0
ABRIBUS - CANDIAC	0
ABRIBUS - SAINT PHILIPPE	0
Stationnement Candiac + La Prairie	218 495
TOTAL DÉPENSES IMMOBILISATIONS	218 495
TOTAL DES DÉPENSES	10 372 683
SUPPLUS - (DÉFICIT)	-4 434 366
Contribution municipale	4 434 366
% de contribution des villes	
LA PRAIRIE	54,09%
CANDIAC	42,87%
SAINT PHILIPPE	3,04%
TOTAL DES CONTRIBUTIONS	100,00%

ADOPTÉE

COPIE CERTIFIÉE CONFORME



Yvon Massicotte
Secrétaire-trésorier

QUE cette vente soit faite sans autre garantie que les faits personnels de la Ville. Les frais et honoraires de l'acte de vente seront à la charge de l'acquéreur de même que toute opération cadastrale ou description technique. La Ville ne fournira aucune copie de son titre d'acquisition, aucun plan ou description technique.

D'AUTORISER le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, à signer l'acte de vente et tout autre document requis aux fins de donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

2015-01-011

ADOPTION DU PROJET DE RÉOLUTION RELATIF À LA DEMANDE DE PPCMOI NUMÉRO 2014-050 CONCERNANT LA CONSTRUCTION D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER D'HABITATIONS EN STRUCTURE CONTIGUË – RUE FOURNELLE - ZONE H-708

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Christian Caron

APPUYÉ DE : monsieur Allen Scott

et résolu unanimement :

D'ADOPTER, en vertu du règlement numéro 1321 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), la construction de seize (16) unités d'habitation en structure contiguë, sur les lots 1 917 431 et 1 917 432 du cadastre du Québec, selon les éléments suivants :

- construction de seize (16) unités d'habitation, comprenant deux (2) étages, en structure contiguë, sous forme de projet résidentiel intégré, malgré l'article 112 du règlement de zonage numéro 1250 qui autorise un seul bâtiment principal érigé sur un terrain;
- aménagement sur le terrain de deux (2) aires de stationnement comprenant un total de trente-deux (32) cases de stationnement ayant chacune des allées de circulation de 6,0 mètres de largeur au lieu de 6,5 mètres prévus à l'article 334 du même règlement;

le tout, tel que montré aux documents suivants :

- plan projet d'implantation et de lotissement préparé par Fabien Grutman, arpenteur-géomètre, daté du 15 janvier 2015;
- plans des élévations, préparés par Groupe PDA, Architecture, feuillets 3 à 13, datés du 5 novembre 2014;
- plan des aménagements extérieurs, préparé par Groupe PDA, Architecture, daté du 8 janvier 2015;
- plan des niveaux du terrain, préparé par Anick Saint-Laurent du Groupe PDA, Architecture, daté de décembre 2014;
- planche des échantillons préparée par Groupe PDA, Architecture, datée du 31 octobre 2014;

et ce, aux conditions suivantes :

- l'immeuble existant, situé au 1221, route Marie-Victorin devra être démoli;
- le plan de coupe de terrain devra faire l'objet d'une approbation par le Service de l'urbanisme avant le début des travaux;
- un plan de drainage de l'aire de stationnement devra faire l'objet d'une approbation par le Service du génie avant le début des travaux;
- le boisé naturel existant, situé à l'extrémité ouest du terrain, de même que les haies existantes délimitant le terrain devront être conservés et bonifiés au besoin le long des limites de terrain, de façon à créer un écran opaque;
- les arbres existants à conserver sur le terrain devront être protégés à l'aide d'une clôture temporaire durant toute la période des travaux de construction;

- aucune construction accessoire (garage isolé, abri d'auto permanent, remise, serre domestique, pergola, pavillon ou gazebo, piscine, spa, sauna fermé isolé, véranda) ne sera autorisée pour l'ensemble du projet;
- aucun entreposage et stationnement extérieur de matériel de récréation (motoneige, remorque, roulotte, etc.) ne sera autorisé;
- afin de délimiter le terrain (extérieur), seule une clôture en mailles de chaîne noire, d'une hauteur de 1,5 mètre sera autorisée;
- aucune clôture ne devra être implantée à l'intérieur du projet, notamment le long des limites latérales et arrière des cours privatives de chaque unité d'habitation.

ADOPTÉE

2015-01-012

ENGAGEMENT DE LA VILLE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) POUR LES ANNÉES 2014 À 2018

ATTENDU que la Ville a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU que la Ville doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Laurent Blais

APPUYÉ DE : madame Eve Barrette-Marchand

et résolu unanimement :

QUE la Ville s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.

QUE la Ville s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018.

D'APPROUVER le contenu et d'autoriser l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante ainsi que de tous les autres documents exigés par le ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

QUE la Ville s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme.

QUE la Ville s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

ADOPTÉE

SOMMAIRE DE LA PROGRAMMATION DE TRAVAUX

Municipalité :

Code géographique :

Contribution gouvernementale :
(montant confirmé dans la lettre du ministre)

Veuillez compléter les onglets des priorités. Les coûts s'afficheront automatiquement.

	Coûts prévus	Coûts réalisés	Total
Total des coûts - priorité 1	<input type="text" value="0 \$"/>	<input type="text" value="0 \$"/>	<input type="text" value="0 \$"/>
Total des coûts - priorité 2	<input type="text" value="125 000 \$"/>	<input type="text" value="0 \$"/>	<input type="text" value="125 000 \$"/>
Total des coûts - priorité 3	<input type="text" value="5 721 102 \$"/>	<input type="text" value="0 \$"/>	<input type="text" value="5 721 102 \$"/>
Total des coûts - priorité 4	<input type="text" value="1 398 448 \$"/>	<input type="text" value="0 \$"/>	<input type="text" value="1 398 448 \$"/>
Total de la programmation de travaux	<input type="text" value="7 244 550 \$"/>	<input type="text" value="0 \$"/>	<input type="text" value="7 244 550 \$"/>

En signant ce formulaire, j'atteste que les renseignements fournis dans cette programmation de travaux sont véridiques et que les travaux prévus respectent les conditions énoncées dans le Guide relatif aux modalités de transfert aux municipalités du Québec d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du Québec.

Nom du signataire

Fonction du signataire (ne peut être un élu)

Signature

Date

2015-01-013

MODIFICATION DU NOM DU COMITÉ À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES ET NOMINATION D'UNE REPRÉSENTANTE DU CONSEIL

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Eve Barrette-Marchand

APPUYÉ DE : monsieur Pierre Vocino

et résolu unanimement :

DE MODIFIER le nom du comité à l'égard des personnes handicapées pour le « comité concernant les personnes handicapées ».

DE MODIFIER le deuxième paragraphe de la résolution numéro 2005-11-513 par le suivant:

« **QUE** la conseillère Suzanne Perron représente le conseil sur le comité concernant les personnes handicapées et y agisse à titre de présidente. »

DE MODIFIER la résolution numéro 2006-11-509 en remplaçant les mots « Monsieur Yves Senécal, conseiller – Président » par « Madame Suzanne Perron, conseillère – Présidente ».

QUE le conseiller Laurent Blais agisse à titre de substitut.

ADOPTÉE

2015-01-014

ACHAT D'ÉQUIPEMENT ET DE MATÉRIEL DIVERS – AUTORISATION DE DÉPENSES AU FONDS DE ROULEMENT

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Suzanne Perron

APPUYÉ DE : monsieur Yves Senécal

et résolu unanimement :

D'AUTORISER la trésorière à emprunter une somme de 309 000 \$ au fonds de roulement aux fins d'effectuer les dépenses en immobilisations dont la liste est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Cette somme sera remboursée sur un terme de cinq ans à compter de 2016.

ADOPTÉE

2015-01-015

DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA VILLE AU COMITÉ DE SURVEILLANCE DU DÉPÔT DE MATÉRIAUX SECS DE LA COMPAGNIE ÉCOSERVICES TRIA INC.

ATTENDU le comité de surveillance du dépôt de matériaux secs de Écoservices Tria inc.;

ATTENDU qu'il y a lieu d'y désigner un représentant de la Ville;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Allen Scott

APPUYÉ DE : madame Eve Barrette-Marchand

et résolu unanimement :

DE NOMMER monsieur Guy Brossard représentant de la Ville auprès du comité de surveillance du dépôt de matériaux secs de la compagnie Écoservices Tria inc., madame Marie-Nathalie Trottier devant agir comme substitut.

ADOPTÉE

Ville de La Prairie
Budget Fonds de roulement 2015
Au 1er janvier 2015

Numéro du projet	Description	Budget
FI0707	Portail web (Ville de La Prairie)	12 000 \$
FI1003	Conseil sans papiers	21 000 \$
FI1103	Couverture WiFi parcs	5 000 \$
FI1407	Acquisition Tablette - PC	10 000 \$
GE1306	Numérisation des plans papier	10 000 \$
GE1415	Suivi des ouvrages de surverses	25 000 \$
GE1508	Émetteurs ultra-soniques lac La Citére	14 000 \$
IN1101	Remplacement de boyau incendie et autre	5 000 \$
IN1102	Remplacement d'embarcation nautique	75 000 \$
IN1201	Mise aux normes alarme intrusion-gicleurs incendie	6 000 \$
IN1402	Programme remplacement habit combat incendie	10 000 \$
IN1403	Caméra recul 227 et 627, fixation outil 227 (CSST)	10 000 \$
IN1404	Mise au norme coussin levage, équipement stabilisation et pince	12 000 \$
IN1406	Remplacement défibrilateur service et installation bâtiment Ville	3 000 \$
IN1501	Programme remplacement radios portatifs	12 000 \$
TP1013	Programme enseignes bâtiments	12 000 \$
TP1419	Parc à chiens	31 000 \$
TP1501	Achat génératrice et accessoires	8 000 \$
TP1516	Remplacement brosse	18 000 \$
TP1518	Site de vidange pour VR	10 000 \$
	TOTAL FONDS DE ROULEMENT	309 000 \$
	Remboursement annuel (5 ans)	61 800 \$

2015-01-016

OCTROI DE BARRAGES ROUTIERS POUR L'ANNÉE 2015

ATTENDU la politique de la Ville régissant l'octroi de barrages routiers;

ATTENDU que huit demandes ont été reçues et qu'un tirage au sort a eu lieu le 19 janvier 2015 à compter de 19 h;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Pierre Vocino

APPUYÉ DE : madame Suzanne Perron

et résolu unanimement :

D'AUTORISER les organismes suivants à tenir un barrage routier à la date indiquée en regard de leur nom, ou le lendemain en cas de pluie, savoir :

DATE	NOM DE L'ORGANISME
25 avril 2015	Club Optimiste de La Prairie
23 mai 2015	Maison des jeunes l'Adrénaline de La Prairie et Troupe de théâtre Optimiste
13 juin 2015	Club de patinage artistique de La Prairie
4 juillet 2015	Escadron 811 La Prairie
15 août 2015	Club de soccer de La Prairie
12 septembre 2015	Mouvement scout Candiak/La Prairie
3 octobre 2015	Association du hockey mineur de La Prairie

La politique de la Ville régissant la tenue de cette activité de financement devra être respectée en tous points.

ADOPTÉE

2015-01-017

FIN DE LA PÉRIODE D'ESSAI D'UN COORDONNATEUR AUX ACTIVITÉS DE LOISIR AU SERVICE DES LOISIRS

ATTENDU que suivant l'accord sur les conditions de travail des employés cadres, un employé au poste de coordonnateur aux activités de loisir au Service des loisirs devait effectuer une période d'essai de travail continu à compter de son embauche le 7 octobre 2014;

ATTENDU que l'évaluation de rendement, effectuée en janvier 2015, s'est avérée négative;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Pierre Vocino

APPUYÉ DE : madame Suzanne Perron

et résolu unanimement :

DE METTRE FIN à l'emploi du coordonnateur aux activités de loisir au Service des loisirs, et ce, en date du 7 janvier 2015.

ADOPTÉE

2015-01-018

CONTRAT D'ENTRETIEN ET DE SOUTIEN DES LOGICIELS PG SOLUTIONS

ATTENDU qu'un contrat qui découle de l'utilisation d'un logiciel ou progiciel et qui vise à assurer la compatibilité avec les systèmes existants n'est pas soumis aux règles de la *Loi sur les cités et villes* applicables à l'octroi des contrats;

ATTENDU que la Ville utilise divers logiciels de la firme PG Solutions;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Yves Senécal

APPUYÉ DE : monsieur Allen Scott

et résolu unanimement :

DE RENOUVELER, pour l'année 2015, auprès de PG Solutions, le contrat d'entretien et de soutien des applications : AccèsCité – Finances, AccèsCité – Territoire, AccèsCité – UEL, AccèsCité – PEL ainsi qu'ACTIVITEK, au prix de 94 725,61 \$, taxes incluses.

D'AUTORISER la trésorière, ou en son absence l'assistant-trésorier, à signer tout document relatif à ce contrat.

Le certificat de disponibilité de crédits de la trésorière a été émis.

ADOPTÉE

2015-01-019

AIDE FINANCIÈRE À LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DE LA PRAIRIE-DE-LA-MAGDELEINE

ATTENDU qu'en vertu de la politique d'accréditation et de soutien des organismes et particuliers à être adoptée par le conseil, la Société d'histoire de La Prairie-de-la-Magdeleine (SHLM) est un organisme mandataire, et qu'à ce titre, elle peut soumettre une demande de soutien financier ponctuelle;

ATTENDU également qu'en vertu du protocole d'entente concernant l'acquisition et la conservation d'ouvrages généalogiques entre la Ville et la SHLM, la Ville doit confirmer annuellement sa contribution financière pour l'achat de nouveaux livres;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Laurent Blais

APPUYÉ DE : monsieur Christian Caron

et résolu unanimement :

D'ACCORDER une aide financière de 35 000 \$ à la Société d'histoire de La Prairie-de-la-Magdeleine pour lui permettre de poursuivre sa mission, laquelle sera versée aux dates suivantes :

- 17 500 \$, le 13 février 2015;
- 17 500 \$, le 12 juin 2015.

D'ACCORDER également une aide financière de 5 000 \$ pour l'achat de nouveaux livres.

Le certificat de disponibilité de crédits de la trésorière a été émis.

ADOPTÉE

PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

Il est tenu une période au cours de laquelle les membres du conseil interviennent à tour de rôle s'ils le désirent.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les membres du conseil répondent aux questions posées.

2015-01-020

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20 h 10

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Pierre Vocino

APPUYÉ DE : madame Suzanne Perron

et résolu unanimement :

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉE

M. DONAT SERRES, maire

Me DANIELLE SIMARD, greffière

Ce 19 janvier 2015

Je, soussignée, certifie par la présente que la Ville de La Prairie dispose des crédits suffisants, lorsque requis, pour défrayer le coût des dépenses décrétées aux termes des résolutions adoptées à la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 19 janvier 2015.

Ce certificat est émis conformément aux dispositions de l'article 477.1 de la *Loi sur les cités et villes*.

Nathalie Guérin, trésorière